



CHARTRE DU DOMAINE DE LA SALAMANDRE

Un écolieu

Les valeurs de l'écolieu sont rassemblées dans la présente charte.

Elle a pour ambition de servir de **référentiel aux habitants de l'éco-lieu**.

Chacun est invité à en prendre connaissance, à accepter et promouvoir son application.

Toute personne de l'écovillage, de la ferme et du centre de vacances est concernée par la charte.

Ce lieu devra favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement.

Cette charte engage les résidents à honorer, faire vivre et faire progresser le savoir être, le savoir-faire ainsi que promouvoir le libre échange des connaissances acquises pour la sauvegarde de l'environnement.

NOS OBJECTIFS

- ▶ Tendre à bien vivre confortablement tout en diminuant l'empreinte écologique de l'humain sur la planète.
- ▶ Le lieu doit permettre de tendre vers une autonomie quasi-totale.
- ▶ Les standards de la ferme seront à minima les standards de l'agriculture biologique.
- ▶ L'écovillage est un lieu offrant une vie proche de la nature, et propice à une évolution de la conscience et au respect.
- ▶ Intégrer dans le système local et social, l'écovillage est ouvert à toute personne, sous condition de respecter la présente charte.

LIBERTE DE CROYANCE INDIVIDUELLE

L'écovillage est un lieu ouvert au dialogue ; toute croyance personnelle est accueillie en tant que richesse d'échange et de partage ; toutefois elle ne peut faire l'objet d'aucun prosélytisme.

CONVIVIALITE

L'écovillage est un lieu favorisant un épanouissement individuel et collectif.

La convivialité doit être plus qu'une simple acceptation d'autrui : c'est l'assurance de vie chaleureuse.



CHARTRE DU DOMAINE DE LA SALAMANDRE

Un écolieu

RESPECT

- ▶ **De soi-même**
Œuvrer à un travail personnel de conscience.
Œuvrer à favoriser la bonne santé.
- ▶ **Des autres**
Qualité d'écoute, dialogue franc et authentique.
La liberté des convictions de chacun.
Gestion des différends dans une optique d'harmonisation constructive et créatrice.

ENVIRONNEMENT

- ▶ Adopter un comportement fondamentalement écologique au sens de l'esprit et de son application.
- ▶ Protéger et favoriser la biodiversité.
- ▶ Préserver et améliorer la gestion du patrimoine naturel.
- ▶ Développer les cultures respectueuses des paysages et de l'équilibre naturel du lieu.
- ▶ Utiliser les techniques les plus efficaces tout en étant les plus respectueuses de l'environnement.
- ▶ Assurer le tri et la valorisation des déchets et des eaux usées.
- ▶ Réaliser des constructions écologiques.
- ▶ Recourir autant que possible, à une utilisation des énergies renouvelables.



CHARTRE DU DOMAINE DE LA SALAMANDRE

Un écolieu

AUTONOMIE

Autonomie collective maximale : énergie, eau, alimentation...

Autonomie individuelle : désir et capacité à se prendre en charge individuellement.

RESPONSABILITE

Accepter et assumer la responsabilité de ses actes, paroles, gestes, ainsi que les conséquences qui en découlent, et faire de cela une source d'enseignement.

SOLIDARITE

- ▶ Favoriser un fonctionnement équitable.
- ▶ Développer une solidarité active tant en interne qu'en externe, dans le cadre de la charte.
- ▶ Partage des tâches au sein de l'écovillage, aide aux activités de la ferme.
- ▶ Favoriser la création et les aides à la création d'autres lieux et activités écologiques.
- ▶ Faciliter et accompagner la solidarité intergénérationnelle.

COMMUNICATION

- ▶ Favoriser la communication non-violente, la résolution des conflits par la médiation.
- ▶ Encourager colloques, événements, conférences, émissions TV et radios, articles et tous autres moyens permettant un développement, de pérenniser notre expérience et d'améliorer nos compétences ainsi que le fonctionnement de l'écolieu.